



## Groupe de travail : vendredi 6 février 2015

Le SNUipp-FSU avait demandé à Madame la directrice académique, avant le groupe de travail de pouvoir être destinataire de documents.

Madame la secrétaire générale commence la réunion en nous indiquant qu'ils ne nous ont pas envoyé de documents, que c'est volontaire et que nous allons discuter.

### **1. Modalités des congés de formation professionnelle**

Depuis deux ans l'administration souhaite modifier les modalités d'attribution des congés de formation, en mettant les collègues et les délégué-es du personnel devant le fait accompli en CAPD. A chaque fois nous avons demandé que si des modifications devaient avoir lieu, elles soient discutées et validées en amont pour que les collègues postulent en toute connaissance.

L'administration propose la prise en compte de l'AGS mais veut introduire un critère qualitatif qui corresponde à l'intérêt du service.

Le SNUipp interroge sur les modalités de ce critère qualitatif (grille, gradation en points ?) et en pointe les limites et l'aspect subjectif. Nous exprimons un avis défavorable à cette proposition non aboutie. Nous insistons sur la prise en compte d'éléments quantifiables et non soumis à interprétation ainsi que sur le maintien de la prise en compte de la 4<sup>e</sup> demande.

**Ce point sera présenté et discuté pour avis lors de la CAPD du 10 mars.**



### **2. Circulaire mouvement**

- Postes de décharges de direction : suite à la parution de la circulaire du 3 septembre, les décharges pour les écoles à 9 classes vont passer de  $\frac{1}{4}$  à  $\frac{1}{3}$  temps. Cela va avoir une incidence pour certains postes proposés au mouvement à titre définitif l'an passé. L'administration va refaire un nouveau couplage intégrant la nouvelle quotité. Les collègues seront victimes d'une mesure de carte. L'administration propose d'attribuer la priorité 1 (200 points) sur ce nouveau couplage.

La secrétaire générale indique qu'ils vont aussi réfléchir à de nouveaux couplages.

- Postes de l'enseignement spécialisé demeuré vacants : les modalités d'attribution des postes de l'ASH restés vacants après la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement ne convient pas à l'administration, en particulier parce qu'ils sont attribués à de jeunes collègues. L'administration souligne seulement ce point et n'a pas de proposition.

Le SNUipp-FSU revient sur cette difficulté en indiquant que si des formations CAPA-SH en nombre suffisant étaient proposés cette difficulté n'existerait pas. De plus, depuis l'existence des zones, cette attribution est encore plus problématique car des collègues se retrouvent « désignés » plusieurs années de suite. L'abandon des zones réglerait une partie du problème.

Le SNUipp-FSU explique aussi que des collègues ne s'autorisent plus à demander ces postes ASH lors de la première phase du mouvement puisqu'ils-elles sont affecté-es à titre provisoire en perdant le titre définitif de la zone et les points de stabilité acquis.

L'administration est sensible à ce dernier point et va étudier la question.

- Bonifications pour mesure de carte scolaire : l'administration va préciser certaines formulations.

Le SNUipp-FSU se questionne sur la possibilité, dans le cas de fermeture d'école, de laisser aux collègues la possibilité de ne pas avoir l'obligation de lister la priorité 1 (200 points) mais de bénéficier tout de même des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. En effet, lorsque l'école ferme, on change souvent radicalement les conditions d'exercice. De plus, on oblige, pour bénéficier en totalité des bonifications, les collègues à demander une école qu'ils ne connaissent pas.

L'administration va réfléchir à cette possibilité.

- Zones géographiques : une réunion académique avec les représentants de l'administration a eu lieu avec un objectif d'harmonisation académique (encore une fois !).

Le problème concernant les zones est académique : il s'agit d'une difficulté de gestion des ressources humaines dû à un manque de souplesse. L'administration relève une déperdition avec un système rigide. En Côte d'Or la perte au niveau de la gestion est estimée à 10 ETP (équivalent temps plein). Compte-tenu de ces constats, **l'administration va découper notre département en 3 zones au lieu des 5 existantes. Les secteurs proposés à l'intérieur des zones n'existeront plus. Sont regroupées les zones de Châtillon et Semur, celles de Beaune et Auxonne-Val de Saône. Celle de Dijon reste à l'identique. Les collègues titulaires d'une zone qui sera agrandie ne seront pas considérés en « mesure de carte scolaire. Ils-elles seront automatiquement affectés sur la zone agrandie.**

Cette annonce n'est pas soumise à la réflexion ou aux échanges avec les représentants du personnel. C'est une décision unilatérale de l'administration pour permettre, nous l'avons bien compris, une gestion plus souple sans tenir compte des conséquences pour les collègues !

Le SNUipp-FSU a réitéré sa demande d'abandon des zones géographiques et surtout d'un retour à un listage des postes restés vacants pour la 2<sup>e</sup> phase du mouvement. Pour l'administration, ils réfléchissent encore et ce n'est pas à l'ordre du jour pour ce mouvement...



- Demandes du SNUipp-FSU :
  - Prise en compte des enfants dans le barème sans pour autant bénéficier du rapprochement de conjoint.
  - Retour à un même barème pour la 1<sup>ère</sup> et la deuxième phase.
  - Modification du calendrier de saisie des vœux qui est prévu en quasi-totalité pendant les congés de printemps.
  - Un groupe de travail répercussions des mesures de carte scolaire sur les personnels.
  - Que la circulaire mouvement puisse être discutée en CAPD et relue avant parution.

L'administration n'accède à aucune de nos demandes sous couvert d'harmonisation quand cet argument est en leur faveur. Si au niveau des contraintes de temps ils peuvent préparer la circulaire, celle-ci sera étudiée en CAPD, mais rien n'est moins sûr.

L'administration nous informe de la tenue vers la fin mars d'un groupe de travail RASED.